Ahuntsic-Cartierville
Montréal

AVIS PUBLIC

PROMULGATION

RÉSOLUTIONS CA07 090148 ET CA07 090149

AVIS est par les présentes donné que, lors de la séance ordinaire tenue le 7 mai 2007, le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), les résolutions ci-après mentionnées à l'effet :

- d'accorder, pour le lot 1487641 du Cadastre du Québec, l'autorisation de construire un bâtiment commercial de 8 étages du côté nord du boulevard Crémazie, entre les rues Clark et Saint-Urbain, aux conditions énoncées à la résolution, et ce, malgré les articles 9, 52, 60, 81, 87, 566, 592, 593, 595, 596 et 543 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) – Résolution CA07 090148 / Dossier 1031123024;

- de modifier le projet particulier autorisé par la résolution CA04 090037, adoptée le 2 février 2004, relatif à la construction de deux immeubles résidentiels pour personnes âgées à l'intersection des boulevards Laurentien et Gouin Ouest, aux conditions énoncées à la résolution, et ce, malgré l'article 566 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) – Résolution CA07 090149 / Dossier 1061333118.

Ces résolutions entrent en vigueur le jour de leur publication, conformément à la loi et peuvent être consultées au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 10794, rue Lajeunesse, Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

DONNÉ à Montréal, ce vingtième jour de mai deux mille sept.

Me Sylvie Parent
Secrétaire d'arrondissement
Chef de division – Relations avec les citoyens et greffe